

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 avril 2014

L'ONPP a l'initiative de la création d'un Collège National de Pédiatrie - Podologie

L'Ordre National des Pédiatres-Podologues (ONPP) est le garant de la qualité des soins, des compétences et de la déontologie des pédiatres-podologues. Ces praticiens ont un rôle majeur dans la prévention, le diagnostic et le traitement de nombreuses pathologies du pied, des plus bénignes aux plus sévères.

L'ONPP œuvre activement avec les autres représentants de la profession (syndicats, sociétés savantes) pour une plus ample reconnaissance du métier et de sa légitimité aux côtés des autres professions de santé. A cet effet, l'ONPP s'est fixé des engagements prioritaires dont **la promotion du rôle d'acteur de santé publique de la profession, l'évolution des compétences professionnelles et la promotion de la qualité et de la sécurité des soins.**

Dans le cadre de ses engagements, **l'ONPP s'implique fortement pour la création d'un Collège National de Pédiatrie-Podologie (CNPP) et est à l'initiative de la première réunion** des futurs membres fondateurs * qui s'est tenue le 17 Avril 2014, en présence des représentants de la Haute Autorité de Santé (HAS) : le Dr Jean-François THEBAUT, Président de la Commission amélioration des pratiques professionnelles et de la sécurité des patients et le Dr Rémy BATAILLON, Directeur adjoint de la direction de l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins... Cette réunion fut consacrée à la présentation des projets de statuts fixant les objectifs, la composition et le fonctionnement d'un tel Collège de bonnes pratiques professionnelles.

« Ce Collège est l'instance scientifique qui manque à notre profession et qui réunira toutes les composantes de notre discipline : sociétés savantes et organismes professionnels » explique Éric Prou, le Président de l'Ordre National des Pédiatres –Podologues.

Le CNPP aura un rôle bien défini. Il sera un interlocuteur privilégié, neutre et indépendant des autorités publiques en matière de santé, pourra émettre des avis à la demande des institutions. Il pourra notamment collaborer avec les collèges des autres professions de santé à l'heure où la pluri professionnalité est si importante dans le cadre des parcours de soins des patients.

Soutien scientifique à toutes actions, travaux et publications dans le domaine de la pédiatrie-podologie, les principales missions du Collège National de Pédiatrie -Podologie prévues sont :

- le développement et l'enseignement des connaissances scientifiques et professionnelles, dans tous les domaines d'exercice de la pédiatrie-podologie,
- la promotion et le soutien de la recherche en pédiatrie-podologie
- l'amélioration des pratiques afin de développer la qualité, la sécurité des soins et la prévention
- L'organisation ou l'élaboration de guides de bonnes pratiques et de recommandations destinées à la profession et d'en favoriser la diffusion

La composition du Collège doit être officialisée lors d'une Assemblée générale dans le courant du dernier trimestre 2014. Dans cette attente une prochaine réunion de travail sur les statuts de cette nouvelle structure est prévue le 12 juin prochain.

***Les membres fondateurs :** Ordre national des pédicures-podologues – **ONPP** ; Fédération nationale des podologues – **FNP** ; Union nationale pour l'avenir de la podologie-Syndicat national de la Podologie – **UNAP-SNP** ; Syndicat national des instituts de formation en pédicurie-podologie – **SNIFPP** ; Collège Français d'études en podologie – **COFEP** ; Société française de podologie – **SOFPOD**

A propos de la profession :

12 090 pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre
98% de la profession travaille en libéral

Définition du métier de pédicure-podologue :

« *Le pédicure-podologue intervient sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur. Le pédicure-podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes. Il prescrit et applique des topiques et des pansements. Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche.* » (Bulletin officiel de santé - protection sociale - solidarité n° 2012/06.)

CONTACTS PRESSE:



Camille COCHET

Tél. : +33 1 45 54 53 23 / LD. : 01 45 54 53 79
Mob. : 06 33 03 24 77
E-mail : camille.cochet@cnopp.fr

Virginie LANLO

Mob. : 06 82 11 43 83
E-mail : virginie.lanlo@cnopp.fr

Catherine GROS

Tél. : +33 (0) 1 46 99 69 69
E-mail : catherine.gros@prpa.fr

Damien MAILLARD

Tél. : 01 46 99 69 69 / LD : 01 46 99 69 61
Mob. : 06 80 28 47 70
E-mail : damien.maillard@prpa.fr